

Engraisser à l'Herbe

Utiliser une ressource locale pour finir ses animaux sur la ferme

Objectifs

Dans le contexte économique et environnemental actuel, la réduction des intrants et la maîtrise technique et économique de sa production est plus que jamais une nécessité. Développer la finition des bovins sur sa ferme en restant autonome pour valoriser

Pré-requis

Public : Cette formation s'adresse aux éleveurs bovins allaitants et aux éleveurs laitiers voulant développer l'engraissement sur la ferme.

Contenu

Déroulé : 1er journée : le 15 octobre 2015 à Loubarresse (15)

Rappel rapide sur les pratiques de l'élevage à l'herbe : cycle de l'herbe, pâturage tournant...

Atouts/contraintes de la finition à l'herbe sur les systèmes d'élevage

incidence sur la conduite

qualité de la viande finie à l'herbe

incidence sur le coût d'engraissement...

Piste pour mettre en place sur son élevage une finition à l'herbe de ces animaux

Conduite des troupeaux, type d'animaux...

Présentation de deux fermes ayant deux systèmes différents :

Retour d'expérience d'un éleveur de Centre Corrèze : Jacques Gauvreau qui pratique l'engraissement à l'herbe depuis 5 ans. Toutes ses génisses et vaches sont finies exclusivement au pâturage.

Visite de ferme chez Sylvie Jouve et présentation d'un élevage Cantalien qui engraisse ses bêtes avec 100 % d'Herbe et développe la vente directe.

Temps d'échange et d'analyse collective

2 ème journée : courant novembre 2015, à définir avec les participants

Dates, lieux et intervenants

15 oct 2015

09:30 - 17:30 (7hrs)

Clavière d'outre

15320 Loubarresse

FRCIVAM Limousin : Jacques Gauvreau, Eleveur, Denis Alamome Animateur.

16 oct 2015

09:30 - 17:30 (7hrs)

a définir en fonction des participants

Co-organisateur(s)



CIVAM

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à
CantADEAR
8 place de la Paix
15000 Aurillac

Financer sa formation

Le crédit d'impôt formation

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise.

Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale (formulaire 2079-FCE-SD téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.

Le service de remplacement

La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

Antoine Teurnier

cantadear@orange.fr

Cant'ADEAR

8 place de la Paix

15000 AURILLAC

15000

AURILLAC

Tel. 09 61 27 39 06

Fax. 04 71 43 30 50

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :